



N° de résolution
ou annotation

2020-12-242

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton, tenue à huis clos et en présence sur place des élu.e.s municipaux le 8 décembre 2020 à 19h, à la Salle municipale de Saint-Pierre-de-Broughton.

Sont présents : Mmes Chantale Thivierge et Patricia René conseillères, MM. Alexandre Dubuc-Ringuette, Louis Tapp et Guillaume Giroux conseillers, formant quorum sous la présidence de Mme Francine Drouin, mairesse. Est également présent M. Alain Paré, directeur général et secrétaire de l'assemblée.

Est absent : M. Michel Champagne.

1. MOT DE BIENVENUE

Mme Francine Drouin, mairesse, Madame Drouin nomme les élu.e.s présent.e.s à la séance, et elle adresse le mot de bienvenue. Madame Drouin précise que :

En référence au décret 177-2020 qui déclare l'état d'urgence sanitaire dans tout le territoire du Québec, et à l'arrêté ministériel 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020, le conseil de toute municipalité est autorisé à siéger à huis clos, à prendre part, à délibérer et à voter à une séance par tout moyen de communication.

Conséquemment, en raison de la situation de la COVID-19 dans la région de Chaudière-Appalaches, la séance ordinaire du conseil municipal de ce jour, est tenue à huis clos.

L'enregistrement audio de la séance sera disponible sur le site web de la Municipalité dans les prochains jours. Cette mesure est en vigueur jusqu'à avis contraire. Les citoyens seront informés de tout changement par avis publics affichés aux lieux habituels.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Présentation et adoption du budget 2021
4. Plan triennal d'immobilisation
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement, d'accepter l'ordre du jour. **Adopté.**

3. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU BUDGET 2021

ATTENDU QUE la résolution 2020-11-209 annonçant la présentation et l'adoption du budget 2021 a été adoptée unanimement à la séance extraordinaire du 2 novembre 2020;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont participé aux travaux préparatoires, qu'ils ont étudié les prévisions budgétaires, et qu'ils jugent essentiel le maintien des services municipaux existants;

ATTENDU QUE le Conseil municipal dépose pour adoption, un budget équilibré pour l'exercice financier 2021 lequel se résume comme suit :

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-BROUGHTON BUDGET 2021

REVENUS	2020	2021
Taxes municipales	927 787,00 \$	957 863,00 \$
Paiement tenant lieu de taxes	9 050,00 \$	8 720,00 \$
Revenus de source locale	93 300,00 \$	99 265,00 \$
Transfert & voirie	409 806,00 \$	425 000,00 \$
Taxes service police	92 102,00 \$	93 944,00 \$
Tarifs compensatoires (ordures, récupération)	92 095,00 \$	94 965,00 \$
Programme d'aide à la voirie locale	30 000,00 \$	28 000,00 \$
Taxe spéciale dette réseau non subventionné	15 340,00 \$	25 300,00 \$
Revenus entretien opération réseau	61 600,00 \$	87 489,00 \$
Financement réseau (Capital & intérêts)	92 088,00 \$	84 377,00 \$
Tarifs compensatoires (Eau potable Broughton Station)	7 390,00 \$	7 200,00 \$
Pacte fiscal	7 484,00 \$	8 660,00 \$
TOTAL DES REVENUS	1 838 042,00 \$	1 920 783,00 \$



N° de résolution
ou annotation

2020-12-243

2020-12-244

2020-12-245

DÉPENSES	2020	2021
Administration générale	296 857,00 \$	312 012,00 \$
Sécurité publique	181 874,00 \$	178 564,00 \$
Transport et voirie	818 398,00 \$	754 791,00 \$
Hygiène du milieu	138 619,00 \$	189 975,00 \$
Hygiène du milieu - Aqueduc Broughton Station	8 425,00 \$	6 970,00 \$
Logement, santé et bien-être	36 019,00 \$	43 968,00 \$
Aménagement et urbanisme	35 827,00 \$	51 243,00 \$
Loisirs et culture	46 545,00 \$	89 040,00 \$
Frais de financement	22 889,00 \$	20 606,00 \$
Financement	122 925,00 \$	117 800,00 \$
Frais de financement (Intérêts) - Rés. aqued. & égouts	40 040,00 \$	45 108,00 \$
Financement - Réseau aqueduc & égouts	73 124,00 \$	110 706,00 \$
TOTAL DES DÉPENSES	1 838 042,00 \$	1 920 783,00 \$

TAUX DE TAXES EN VIGUEUR	2020	2021
	PAR 100 \$ D'ÉVALUATION	PAR 100 \$ D'ÉVALUATION
Taxe foncière générale	0,8732 c / 100\$	0,8880 c / 100\$
Taxe service de la police	0,0867 c / 100\$	0,09 c / 100 \$
Taxe spéciale dette réseau	0,0209 c / 100\$	0,013 c / 100 \$
Total taux de taxes	0,9808 c / 100 \$	0,9909 c / 100\$
Taux d'intérêt sur les comptes passés dus :	12%	12%
ÉVALUATION IMPOSABLE	106 246 100,00 \$	107 870 700,00 \$

TARIFS COMPENSATOIRES: ORDURES MÉNAGÈRES, COLLECTE SÉLECTIVE, ET OBJETS VOLUMINEUX		
	2020	2021
Par résidence ou unité de logement (378)	180,00 \$	180,00 \$
Par chalet (67)	125,00 \$	125,00 \$
Garage	330,00 \$	330,00 \$
Résidence Saint-Pierre	590,00 \$	590,00 \$
Hotellerie - Hébergement (3)	350,00 \$	350,00 \$
Quartz Industrie	450,00 \$	450,00 \$
Coopérative de Solidarité Multiservices	475,00 \$	475,00 \$
Exploitation agricole enregistrée (EAE) (37)	325,00 \$	325,00 \$
Par résidence - Exploitation agricole enregistrée (EAE)	180,00 \$	180,00 \$

FRAIS D'ENTRETIEN ET D'OPÉRATION DU RÉSEAU AQUEDUC ET ÉGOUT		
Entretien	62 500,00 \$	87 489,00 \$
Provisionnement vidange étangs aérés	7 500,00 \$	7 000,00 \$
TOTAL	70 000,00 \$	94 489,00 \$

TARIFS COMPENSATOIRES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS SECTEUR VILLAGE SAINT-PIERRE		
	2020	2021
Frais d'entretien et d'opération du réseau	437,65 \$	547,00 \$
Financement du réseau (capital et intérêts)	645,51 \$	461,00 \$
TOTAL	1 083,16 \$	1 008,00 \$

TARIFS COMPENSATOIRES POUR SERVICES D'AQUEDUC SECTEUR BROUGHTON STATION		
	2020	2021
Par résidence ou unité de logement	240 \$	240 \$

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement, d'adopter le budget 2021 tel que présenté. **Adopté.**

4. ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2021-2022 ET 2023

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton doit adopter un plan triennal des immobilisations pour les exercices financiers 2021-2022 et 2023;

ATTENDU QUE le plan triennal permet de d'identifier certaines prévisions concernant les travaux d'immobilisation à réaliser au cours de la période visée.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement, d'adopter le plan triennal d'immobilisations 2021-2022 et 2023. **Adopté.**

5. PERIODE DE QUESTIONS

En raison du huis clos, les citoyens sont invités à transmettre leurs questions par écrit au directeur général au plus tard à 16h le jour de la séance du conseil.

Aucune question n'a été adressée au directeur pour la période de questions.

6. LEVEE DE L'ASSEMBLEE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement, que la séance soit levée à 19h05. **Adopté.**

Francine Drouin, mairesse

Alain Paré, directeur général et secrétaire-trésorier

« Je, Francine Drouin, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

2019-12-184

2019-12-185

2018-12-198

2019-12-186

2019-12-191

2019-12-189

2019-12-187